

Fiche de données de sécurité

REACH: Regulation (EC) No 2020/878 (in particular as amended by Regulation (EU) No. 1907/2006 & 2015/830 with respect to SDSs) & CLP: Regulation (EC) No 1272/2008

Date d'impression : 23.02.2023 Numéro de version 29 (remplace la version 28)

Révision: 23.02.2023

* RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- **1.1 Identifiant du produit:**
- **Nom du produit:** SpeedyDry
- **Numéro d'enregistrement** Non pertinent
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Catégorie du produit** Additif d'encre
- **Emploi de la substance / de la préparation** Ink Additive
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**
Genesis, LLC
256 West Trade Street
Burlington, NC U.S.A
Phone: +1-336-261-0170
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence**
800-424-9300 (Chemtrec U.S. & Canada Calls)
+32 14 58 45 45 (24h/24h) Information centre on dangerous goods (BIG)

* RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS08 danger pour la santé

Resp. Sens. 1 H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

STOT RE 2 H373 Peut causer des dommages au système respiratoire en cas d'exposition prolongée ou répétée.

Asp. Tox. 1 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.



GHS07

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger**



GHS08

Fiche de données de sécurité

REACH: Regulation (EC) No 2020/878 (in particular as amended by Regulation (EU) No. 1907/2006 & 2015/830 with respect to SDSs) & CLP: Regulation (EC) No 1272/2008

Date d'impression : 23.02.2023 Numéro de version 29 (remplace la version 28)

Révision: 23.02.2023

Nom du produit: SpeedyDry

(suite de la page 1)

- **Mention d'avertissement:** Danger
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**
Cobalt Neodecanoate
Manganese Neodecanoate
distillats moyens (pétrole), hydrotraités
- **Mentions de danger:**
H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H373 Peut causer des dommages au système respiratoire en cas d'exposition prolongée ou répétée.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- **Conseils de prudence:**
P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.
P284 [Lorsque la ventilation du local est insuffisante] porter un équipement de protection respiratoire.
P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P321 Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).
P331 NE PAS faire vomir.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P342+P311 En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P405 Garder sous clef.
P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
- **Indications complémentaires:**
Cette valeur se rapporte à la connaissance de valeurs toxicologiques ou écotoxicologiques connues et établies.
Le mélange contient 26,9 % de composants dont la toxicité est inconnue.
Contient 38 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.
- **2.3 Autres dangers** Non
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

* RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.2 Mélanges**
- **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

REACH: Regulation (EC) No 2020/878 (in particular as amended by Regulation (EU) No. 1907/2006 & 2015/830 with respect to SDSs) & CLP: Regulation (EC) No 1272/2008

Date d'impression : 23.02.2023 Numéro de version 29 (remplace la version 28)

Révision: 23.02.2023

Nom du produit: SpeedyDry

(suite de la page 2)

· Composants dangereux:		
CAS: 27253-31-2	Cobalt Neodecanoate ⚠ Resp. Sens. 1, H334; Asp. Tox. 1, H304; ⚠ Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319	15-35%
CAS: 27253-32-3	Manganese Neodecanoate ⚠ Flam. Liq. 3, H226; ⚠ STOT SE 2, H371; Asp. Tox. 1, H304; ⚠ Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319	5-10%
CAS: 64742-46-7 EINECS: 265-148-2 Numéro index: 649-221-00-X	distillats moyens (pétrole), hydrotraités ⚠ Asp. Tox. 1, H304	2,5%
CAS: 25265-71-8 EINECS: 246-770-3	dipropylène glycol ⚠ Flam. Liq. 3, H226; STOT RE 1 H372; Asp. Tox. 1, H304	1,0%
CAS: 136-52-7 EINECS: 205-250-6	bis(2-éthylhexanoate) de cobalt ⚠ Acute Tox. 3, H331; Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312	≤0,1%

· **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

* RUBRIQUE 4: Premiers secours

· 4.1 Description des mesures de premiers secours

· Remarques générales:

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

· **Après inhalation:** En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

· Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

En cas d'irritation, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau, enlever immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Laver avec un savon doux et beaucoup d'eau. Consulter immédiatement un médecin. Laver les vêtements avant de les réutiliser.

· Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant au moins 15 minutes sous l'eau courante. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Si facile à faire, enlever les lentilles de contact en cas d'usure.

Si irritatin les yeux, consulter un médecin.

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. Vérifiez la victime pour lentilles de contact et enlever le cas échéant.

· Après ingestion:

Si le vomissement se produit spontanément, maintenir la tête en dessous des hanches pour prévenir l'aspiration. Ne rien administrer par voie orale.

Ne portez rien à la bouche d'une personne inconsciente.

Pour prévenir l'aspiration du produit avalé, déposez la victime sur le côté avec la tête inférieure à la taille.

Consulter immédiatement un médecin.

En cas d'ingestion, consulter immédiatement un avis médical. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente ou convulsive. La victime se rince la bouche avec de l'eau, puis faire boire de l'eau. Ne pas faire vomir.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

REACH: Regulation (EC) No 2020/878 (in particular as amended by Regulation (EU) No. 1907/2006 & 2015/830 with respect to SDSs) & CLP: Regulation (EC) No 1272/2008

Date d'impression : 23.02.2023 Numéro de version 29 (remplace la version 28)

Révision: 23.02.2023

Nom du produit: SpeedyDry

(suite de la page 3)

- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

* RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction appropriés:**
Pour lutter contre les incendies, utiliser du dioxyde de carbone, mousse chimique, poudre sèche ou l'eau pulvérisée.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:**
L'eau ne doit être utilisé avec précaution ou pour refroidir les contenants exposés au feu. Ne pas utiliser un jet d'eau, car cela peut provoquer de l'écume ou de propagation du matériau de combustion.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Dans certaines circonstances liées à un incendie, la présence de traces d'autres substances toxiques n'est pas à exclure.
Les conteneurs fermés peuvent exploser s'ils sont exposés à une chaleur extrême.
Les récipients fermés peuvent se rompre lorsqu'il est exposé à la chaleur et les flammes, due à l'accumulation de la pression interne. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se accumulent dans les zones situées fermés et plus bas. Feu peut provoquer des fumées toxiques et irritantes. Les gaz toxiques suivants peuvent se développer en cas d'incendie: oxydes de carbone, oxydes de cobalt et oxydes de manganèse.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement de protection:**
Comme pour tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome à pression et un équipement de protection complet pour éviter tout contact avec les yeux et la peau.
- **Autres indications**
Enlever le récipient de la zone d'incendie si cela peut se faire sans risque. Utiliser un vaporisateur d'eau pour maintenir les contenants exposés au feu cool. Gardez de l'eau de ruissellement hors des égouts et des sources d'eau. Digue pour retenir l'eau.

* RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Toutes les personnes participant au nettoyage doivent porter un équipement de protection approprié tel que décrit dans la section 8. Conservez non protégé le personnel au vent et à l'écart du déversement / rejet.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**
Diluer avec beaucoup d'eau.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
Assurer que le produit déversé se infiltre dans les drains, les égouts, les cours d'eau et le sol.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr terre diatomée, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.
Éliminer la matière collectée conformément au règlement.
Ventiler le secteur du déversement et arrêter la fuite si possible sans risque. Porter un équipement de protection nécessaire, comme des gants, des lunettes et des vêtements de protection appropriés. Absorber avec matériau inerte, non combustible comme du sable, et placer dans des contenants appropriés, étiquetés d'élimination des déchets. Ne pas utiliser des matériaux combustibles tels que la poussière de scie. Laver soigneusement après la manipulation déversement. Avertir les autorités locales compétentes, si nécessaire.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter la section 7.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

REACH: Regulation (EC) No 2020/878 (in particular as amended by Regulation (EU) No. 1907/2006 & 2015/830 with respect to SDSs) & CLP: Regulation (EC) No 1272/2008

Date d'impression : 23.02.2023 Numéro de version 29 (remplace la version 28)

Révision: 23.02.2023

Nom du produit: SpeedyDry

(suite de la page 4)

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter la section 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter la section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration au poste de travail.

Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.

Eviter la formation d'aérosols.

POUR USAGE PROFESSIONNEL. Travailleuses enceintes ou ayant récemment accouché devraient éviter de travailler avec ce produit. Personnes souffrant de troubles de type asthmatique, de bronchite chronique, d'autres maladies respiratoires chroniques, d'eczéma récurrent ou de sensibilisation doivent être exclus travaillant avec ce produit. Toujours porter un équipement de protection individuelle lors de la manipulation de ce produit. Utiliser dans un endroit bien ventilé. Eviter d'inhaler les vapeurs ou le brouillard. Eviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Tenir à l'écart de la chaleur extrême et des flammes. Tenir à l'écart des matières incompatibles. Se laver soigneusement après manutention.

· **Préventions des incendies et des explosions:** Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.

· **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**

· **Stockage:**

· **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Conservez dans un endroit frais et sec.

Conserver dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Stocker à l'écart des matières incompatibles. Protéger contre les dommages. Inspectez régulièrement pour tout dommage ou de fuites. Tenir hors de la portée des enfants.

· **Indications concernant le stockage commun:** Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.

· **Autres indications sur les conditions de stockage:** Tenir les emballages hermétiquement fermés.

· **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

* RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· **8.1 Paramètres de contrôle**

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

· **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **8.2 Contrôles de l'exposition**

Utiliser dans un endroit bien ventilé. Respecter les valeurs limites Exosure de travail (LEMT) et de minimiser le risque d'inhalation de vapeurs ou de brouillards. Utiliser une ventilation mécanique ou exhaust locale.

· **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.

· **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés et les laver avant réutilisation.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Conserver à part les vêtements de protection.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Ne pas manger, boire, fumer ni utiliser des produits cosmétiques en travaillant avec ce produit.

Utiliser une ventilation adéquate pour empêcher inhalation des vapeurs du produit.

Eviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

REACH: Regulation (EC) No 2020/878 (in particular as amended by Regulation (EU) No. 1907/2006 & 2015/830 with respect to SDSs) & CLP: Regulation (EC) No 1272/2008

Date d'impression : 23.02.2023 Numéro de version 29 (remplace la version 28)

Révision: 23.02.2023

Nom du produit: SpeedyDry

(suite de la page 5)

· **Protection respiratoire:**

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Exposition doit être évitée par l'utilisation d'une ventilation adéquate. Lorsque l'exposition est susceptible d'être prolongée ou est inconnue, porter une protection respiratoire approuvée. Confirmation de respirateur qui est le plus approprié pour l'application prévue doit être obtenue auprès du fournisseur de protection respiratoire.

· **Protection des mains:**



Gants de protection

Utilisez des gants de protection chimique. Gants de protection doivent être inspectés pour usure avant l'utilisation et doivent être remplacés régulièrement conformément aux spécifications du fabricant. Confirmation de matériau qui est le plus approprié pour l'application prévue devrait être obtenu à partir du fournisseur de gants.

· **Matériau des gants:**

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· **Temps de pénétration du matériau des gants:**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· **Protection des yeux/du visage**



Lunettes de protection

Porter des lunettes de sécurité chimique munies de protections latérales. Si les projections sont possibles, utiliser des lunettes de protection chimiques pour éviter tout liquide ou le brouillard d'entrer dans les yeux.

· **Protection du corps:**



Vêtements de travail protecteurs

Porter un tablier résistant aux produits chimiques, les manches et d'autres vêtements pour éviter le contact de la peau.

· **Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement** Aucun

* RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

· **Indications générales**

· **État physique**

Liquide

· **Couleur:**

Pourpre

· **Odeur:**

Caractéristique

· **Point de fusion/point de congélation:**

Non déterminé.

· **Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition**

≥36 °C (27253-32-3 Manganese Neodecanoate)

· **Inflammabilité**

Non applicable.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

REACH: Regulation (EC) No 2020/878 (in particular as amended by Regulation (EU) No. 1907/2006 & 2015/830 with respect to SDSs) & CLP: Regulation (EC) No 1272/2008

Date d'impression : 23.02.2023 Numéro de version 29 (remplace la version 28)

Révision: 23.02.2023

Nom du produit: SpeedyDry

(suite de la page 6)

· Limites inférieure et supérieure d'explosion	
· Inférieure:	1,1 Vol %
· Supérieure:	6 Vol %
· Point d'éclair:	96 °C (Pensky Martens Closed Cup)
· Température d'inflammation:	Non déterminé
· Température de décomposition:	Non déterminé.
· pH	Non déterminé.
· Viscosité:	
· Viscosité cinématique	Non déterminé.
· Dynamique:	Non déterminé.
· Solubilité	
· l'eau:	Entièrement miscible
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
· Pression de vapeur @ 20 °C:	≤1,3 hPa
· Densité et/ou densité relative	
· Densité @ 20 °C:	1 g/cm ³
· Densité relative:	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	<1 (Air=1)
· 9.2 Autres informations	
· Aspect:	
· Forme:	Liquide
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité	
· Température d'auto-inflammation	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
· Teneur en solvants:	
· VOC content:	0,00 %
· Teneur en substances solides:	0,1 %
· Changement d'état	
· Vitesse d'évaporation:	Non déterminé.
· Informations concernant les classes de danger physique	
· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	néant
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

REACH: Regulation (EC) No 2020/878 (in particular as amended by Regulation (EU) No. 1907/2006 & 2015/830 with respect to SDSs) & CLP: Regulation (EC) No 1272/2008

Date d'impression : 23.02.2023 Numéro de version 29 (remplace la version 28)

Révision: 23.02.2023

Nom du produit: SpeedyDry

(suite de la page 7)

- **Peroxydes organiques** néant
- **Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux** néant
- **Explosibles désensibilisés** néant

* RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique** Le produit est stable dans des conditions normales.
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:**
Le dioxyde de carbone et le monoxyde de carbone peuvent se former lorsqu'ils sont chauffés à la décomposition.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** Eviter toute source d'ignition: chaleur, des étincelles et des flammes nues.
- **10.5 Matières incompatibles** Agents oxydants puissants (par exemple de chlore, peroxydes, etc.)
- **10.6 Produits de décomposition dangereux**
Gaz/vapeurs irritants
Si chauffées ou impliquées dans un incendie, des fumées toxiques et irritantes d'oxydes de carbone, oxydes de manganèse et d'oxydes de cobalt peuvent être formés.

* RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

25265-71-8 dipropylène glycol

Oral	LD50	>14.8 ml/kg (rat)
Dermique	LD50	>20 ml/kg (lapin)

- **Corrosion cutanée/irritation cutanée** Provoque une irritation cutanée.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Provoque une sévère irritation des yeux.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**
Peut causer des dommages au système respiratoire en cas d'exposition prolongée ou répétée.
- **Danger par aspiration** Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- **11.2 Informations sur les autres dangers**

· Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité

REACH: Regulation (EC) No 2020/878 (in particular as amended by Regulation (EU) No. 1907/2006 & 2015/830 with respect to SDSs) & CLP: Regulation (EC) No 1272/2008

Date d'impression : 23.02.2023 Numéro de version 29 (remplace la version 28)

Révision: 23.02.2023

Nom du produit: SpeedyDry

(suite de la page 8)

* RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique:

Inconnu. Ce produit peut être toxique pour les organismes aquatiques et peut entraîner des effets néfastes à long terme dans le environnement aquatique, basée sur la toxicité aquatique aiguë non confirmée. Les effets écotoxiques du produit lui-même ont pas été entièrement étudiées. Ce produit contient du cobalt néodécanoate (CAS # 27253-31-2). Spécifique les données sur la toxicité aquatique Cobalt néodécanoate est limité. Cobalt néodécanoate peut être listé dans le projet de 30e ATP à la Directive sur les substances comme dangereux pour l'environnement. Le produit contient également 'White l'huile minérale (pétrole) »et« distillats (pétrole), distillation directe ", qui peut être nocif pour les organismes aquatiques organismes.

La toxicité aiguë de l'huile minérale blanche (pétrole) est (IUCLID):

Fish - 96 Hr CL50, crapet arlequin (*Lepomis macrochirus*) => 10 g / L

La toxicité aiguë de 'distillats (pétrole), distillation directe du milieu »est (EHC 171):

Fish - 96 Hr CL50, salmonidés (. *Oncorhynchus* sp) = 32 - 33 216 mg / L à 96 Hr CL50,

Cyprins dorés (*Leuciscus idus melanotus*) = 120 à 160 mg / L

Invertébrés aquatiques - CL50, puce d'eau (*Daphnia magna*) = 20 mg / L.

La toxicité aiguë de 'cobalt, métal' est (IUCLID):

Fish - 96 Hr CL50, poisson zèbre (*Brachydanio rerio*) => 100 mg / L

Plantes Aquatiques - 72 Hr CL50, algues vertes (*Selenastrum capricornutum*) = 0,05 à 0,26 mg / L.

· 12.2 **Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.3 **Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.4 **Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.5 **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

· 12.6 **Propriétés perturbant le système endocrinien**

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

· 12.7 **Autres effets néfastes**

· **Autres indications écologiques:**

· **Indications générales:**

Ne pas laisser le produit non dilué ou non neutralisé, pénétrer la nappe phréatique, les cours d'eau ou les canalisations d'égouts.

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· 13.1 **Méthodes de traitement des déchets**

Ce produit et ses conteneurs peuvent être nécessaires pour être éliminé comme un déchet dangereux. Le produit peut être classé comme déchet spécial, mais la classification des déchets doit être déterminé en fonction de la source que génère des déchets. Éliminer tous les déchets dangereux en conformité avec les exigences des autorités locales.

· **Recommandation:**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Respecter toutes les réglementations fédérales, provinciales et locales lors de l'élimination de ce matériau.

· **Emballages non nettoyés:**

· **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité

REACH: Regulation (EC) No 2020/878 (in particular as amended by Regulation (EU) No. 1907/2006 & 2015/830 with respect to SDSs) & CLP: Regulation (EC) No 1272/2008

Date d'impression : 23.02.2023 Numéro de version 29 (remplace la version 28)

Révision: 23.02.2023

Nom du produit: SpeedyDry

(suite de la page 9)

· **Produit de nettoyage recommandé:** Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- **14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**
- **ADR/ADN, ADN, IMDG, IATA** néant
- **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**
- **ADR/ADN, ADN, IMDG, IATA** néant
- **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**
- **ADR/ADN, ADN, IMDG, IATA**
- **Classe** néant
- **14.4 Groupe d'emballage**
- **ADR/ADN, IMDG, IATA** néant
- **14.5 Dangers pour l'environnement**
- **Polluant Marin:** Non
- **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Non applicable.
- **14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI** Non applicable.
- **"Règlement type" de l'ONU:** néant

* RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Directive 2012/18/UE** La substance n'est pas énumérée.
- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.
- **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3, 28, 29
- **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**
- Aucun des composants n'est compris.
- **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**
- **Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**
- Aucun des composants n'est compris.
- **Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT**
- Aucun des composants n'est compris.
- **Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues**
- Aucun des composants n'est compris.
- **Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**
- Aucun des composants n'est compris.
- **Prescriptions nationales:**
- Le produit est soumis à l'obligation de marquage selon la dernière version en vigueur de l'ordonnance sur les produits dangereux.
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité

REACH: Regulation (EC) No 2020/878 (in particular as amended by Regulation (EU) No. 1907/2006 & 2015/830 with respect to SDSs) & CLP: Regulation (EC) No 1272/2008

Date d'impression : 23.02.2023 Numéro de version 29 (remplace la version 28)

Révision: 23.02.2023

Nom du produit: SpeedyDry

(suite de la page 10)

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Phrases importantes**

- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H312 Nocif par contact cutané.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H331 Toxique par inhalation.
- H332 Nocif par inhalation.
- H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
- H371 Risque présumé d'effets graves pour les organes.
- H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

· **Date de la version précédente:** 05.12.2022

· **Numéro de la version précédente:** 28

· **Acronymes et abréviations:**

- ADR: The European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road
- ADN: The European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways
- IMDG: The International Maritime Code for Dangerous Goods
- IATA : International Air Transport Association
- GHS: The Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
- EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
- ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
- CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
- VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)
- LC50: Lethal Concentration 50 Percent
- LC50: Lethal Dose 50 Percent
- PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
- vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
- Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3
- Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
- Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3
- Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
- Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
- Resp. Sens. 1: Sensibilisation respiratoire – Catégorie 1
- STOT SE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 2
- STOT RE 1: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 1
- STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2
- Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

· *** Données modifiées par rapport à la version précédente**